



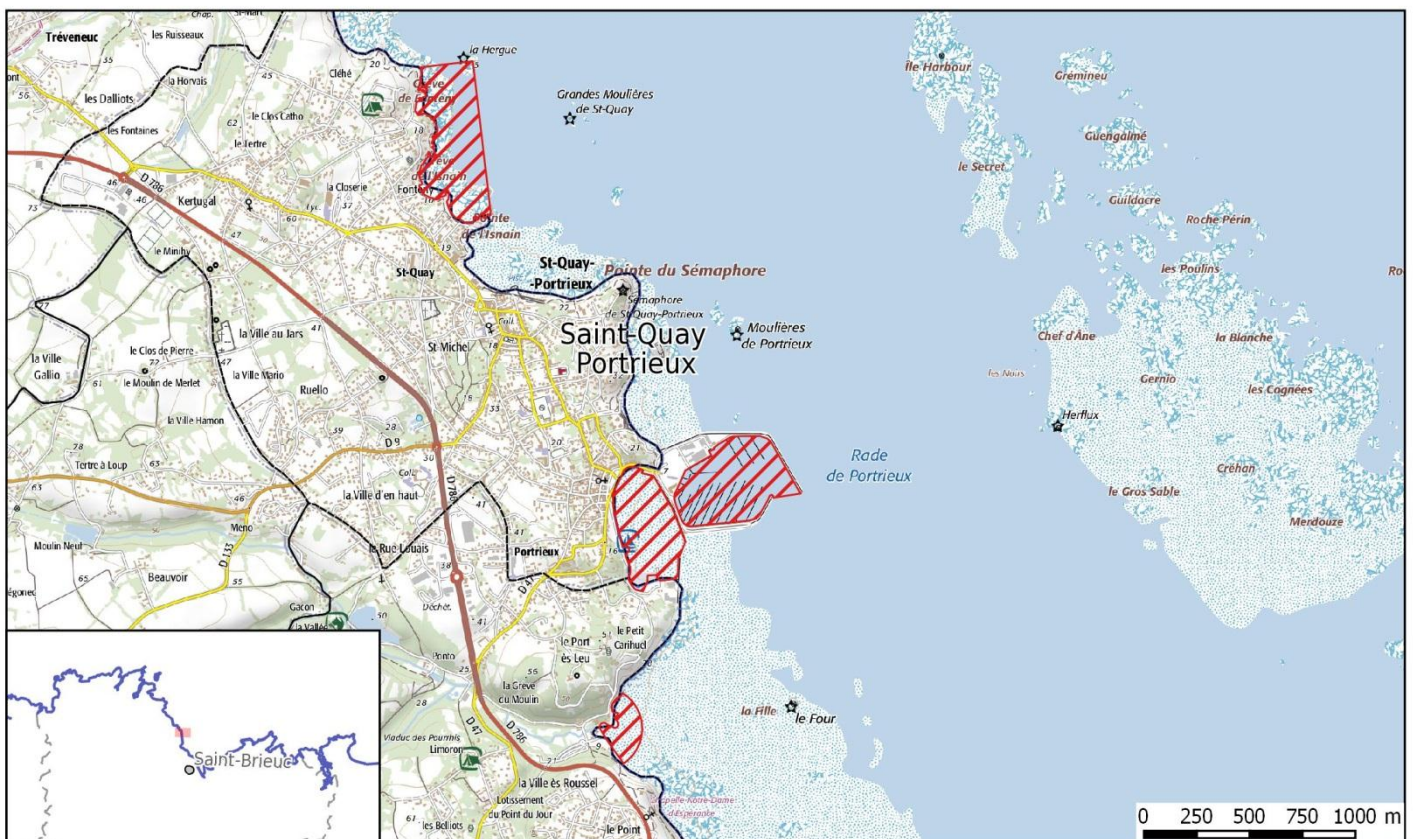
Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La pêche à pied récréative et le ramassage de tous coquillages sont interdits

pour des raisons sanitaires sur les grèves de Fonteny et de l'Isnain, dans le port de Saint-Quay-Portrieux et dans la zone comprise dans un rayon de 200 mètres autour de l'exutoire du ruisseau, sur la plage du Moulin : cf. carte ci-après.

Zones 28, 29 et 30 - Grèves de Fonteny et de l'Isnain, port de Saint-Quay-Portrieux et plage du Moulin



Carte extraite de l'annexe 1 (n°10) à l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2016 portant interdiction de pêche à pied récréative et de ramassage de tous coquillages sur certaines portions du littoral costarmoricain. Sources : © I.G.N. / BD. Carto ® /

Pour tout savoir sur les bonnes pratiques de pêche à pied de loisir :

www.pecheapied-loisir.fr

Pour connaître les zones à éviter :

www.pecheapied-responsable.fr